

V

(Avis)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

COMMISSION EUROPÉENNE

Direction générale de la concurrence (COMP)**Publication d'un avis de vacance pour un poste d'économiste en chef pour la concurrence
(grade AD 14)****Engagement d'un agent temporaire au sens de l'article 2, point a), du régime applicable aux autres
agents****COM/2015/10363**

(2015/C 407 A/01)

La direction générale de la concurrence est à la recherche d'un économiste en chef pour la concurrence, pour succéder au titulaire actuel dont le poste sera vacant à partir du 1^{er} septembre 2016.

Présentation

En collaboration avec les autorités nationales compétentes, la Commission veille à l'application directe des règles de concurrence de l'Union européenne afin d'améliorer le fonctionnement des marchés, en garantissant une concurrence juste et équitable, fondée sur le mérite, entre les entreprises. Cette action profite aux consommateurs, aux entreprises et à l'ensemble de l'économie européenne.

Au sein de la Commission, c'est la direction générale (DG) de la concurrence qui assume principalement ces pouvoirs d'exécution directe.

L'économiste en chef pour la concurrence aide la DG Concurrence à évaluer les répercussions économiques de ses actions en matière de contrôle des concentrations, d'ententes et d'aides d'État.

Le poste sera pourvu au niveau de directeur (AD 14). Il s'agit d'une affectation temporaire d'une durée de trois ans, renouvelable pour deux ans au maximum.

Poste proposé

L'économiste en chef pour la concurrence sera directement rattaché au directeur général. Il assumera principalement les trois missions suivantes:

- prodiguer des conseils sur des questions de méthodologie en économie et en économétrie dans le cadre de l'application des règles de concurrence de l'Union européenne. Il pourra également être sollicité pour contribuer à l'élaboration d'analyses ou d'instruments de politique générale;

- prodiguer des conseils d'ordre général dans certaines affaires de concurrence, dès les premiers stades de la procédure;
- prodiguer des conseils spécifiques dans les affaires de concurrence les plus importantes soulevant des problèmes économiques complexes, notamment celles qui exigent une analyse quantitative sophistiquée. Un membre de l'équipe de l'économiste en chef pour la concurrence pourra alors être détaché auprès d'une équipe chargée d'un dossier spécifique.

Son avis final sur les affaires de concurrence importantes sera communiqué au commissaire chargé de la concurrence et au collège des commissaires, s'il y a lieu.

L'économiste en chef pour la concurrence dispose d'une équipe spécialisée d'une trentaine d'économistes, constituée pour moitié de fonctionnaires et pour moitié d'agents temporaires. Lorsque nécessaire, ils travaillent ensemble en interaction avec d'autres membres de la direction générale, en particulier ceux qui possèdent des compétences économiques.

Profil recherché (critères de sélection)

Préférence sera donnée aux candidats possédant:

- des connaissances et compétences confirmées en matière d'analyse des aspects économiques des questions de concurrence, établies par des références universitaires solides et attestées, notamment par des publications dans des revues scientifiques renommées, par l'exercice de fonctions de conseiller auprès d'organismes publics, par des études et éventuellement par des activités de consultant dans les divers domaines de la politique de concurrence;
- une capacité avérée d'encadrer une équipe d'économistes hautement qualifiés, notamment du point de vue de la gestion de l'organisation et des personnes (fixation des priorités, recrutement, évaluation du personnel, évolution de carrière, équilibre entre vie professionnelle et vie privée, motivation);
- des compétences confirmées en matière de communication qui les rendent aptes à communiquer efficacement avec les parties prenantes internes et externes ainsi qu'à représenter la Commission et à défendre sa position dans les enceintes européennes et internationales.

La Commission recherche en particulier un économiste qui, en plus de sa formation de base, s'est spécialisé dans l'organisation industrielle et possède une expérience pratique de l'analyse des affaires de concurrence.

Pendant son affectation, l'économiste en chef pour la concurrence pourra effectuer des publications et assumer des tâches d'enseignement limitées, à condition que celles-ci n'empiètent pas sur son mandat.

Conditions essentielles (critères d'admission)

1. Nationalité: les candidats doivent être des ressortissants de l'un des États membres de l'Union européenne.
2. Titre ou diplôme universitaire: les candidats doivent être titulaires d'un diplôme universitaire. En outre, un doctorat dans une branche de l'économie ou de l'économétrie ayant un rapport avec la politique de concurrence est exigé.

3. Expérience professionnelle: les candidats doivent avoir au minimum quinze années d'expérience professionnelle postuniversitaire, acquise à la suite de la formation précitée, dont dix années au moins à un poste de cadre supérieur dans des domaines en rapport avec le poste vacant ⁽¹⁾.
4. Langues: les candidats doivent avoir une connaissance approfondie de l'une des langues officielles de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre de ces langues officielles ⁽²⁾. Les jurys de sélection vérifieront lors de l'entretien ou des entretiens si les candidats satisfont à l'exigence d'une connaissance satisfaisante d'une autre langue officielle de l'Union européenne. Pour ce faire, ils pourront notamment mener une partie de l'entretien dans cette autre langue.
5. Limite d'âge: les candidats doivent pouvoir arriver, à tout le moins, au terme du mandat de trois ans avant l'âge normal de la retraite qui, pour les agents temporaires de l'Union européenne, correspond à la fin du mois durant lequel la personne atteint l'âge de 66 ans (voir l'article 47 du régime applicable aux autres agents) ⁽³⁾.

Indépendance et déclaration d'intérêts

Avant leur prise de fonction, les candidats sont tenus de faire une déclaration par laquelle ils s'engagent à agir en toute indépendance dans l'intérêt général, ainsi qu'une déclaration relative aux intérêts qui pourraient être considérés comme portant atteinte à leur indépendance.

Nomination et conditions d'emploi

La sélection de l'économiste en chef pour la concurrence s'effectue de la manière décrite dans le document synoptique sur la politique concernant le personnel d'encadrement supérieur ⁽⁴⁾. Au cours de la procédure de sélection, la Commission peut être assistée de conseillers externes, notamment d'experts de renommée internationale dans le domaine de l'économie.

Dans ce cadre, les candidats convoqués à un entretien avec le comité consultatif des nominations de la Commission devront participer, au préalable, pendant une journée complète, à un centre d'évaluation organisé par des conseillers en recrutement extérieurs à l'institution.

Pour des raisons fonctionnelles et par souci de rapidité dans l'intérêt des candidats et des institutions, la procédure de sélection se déroulera exclusivement en anglais et/ou en français ⁽⁵⁾.

Le candidat retenu sera engagé par la Commission en tant qu'agent temporaire au titre de l'article 2, point a), du régime applicable aux autres agents. La rémunération et les conditions d'emploi sont celles prévues pour les agents temporaires occupant une fonction correspondant à un emploi type de directeur au grade AD 14 de l'Union européenne. Il s'agit d'une affectation temporaire de trois ans, renouvelable pour une période maximale de deux ans.

⁽¹⁾ Dans leur curriculum vitae (CV), les candidats indiquent, au moins pour ces dix années, comment a été acquise l'expérience professionnelle de niveau supérieur (par exemple titre et détail des fonctions occupées).

⁽²⁾ http://ec.europa.eu/languages/policy/language-policy/official_languages_fr.htm

⁽³⁾ <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1962R0031:20140101:FR:PDF>

⁽⁴⁾ http://ec.europa.eu/civil_service/docs/official_policy_en.pdf

⁽⁵⁾ Le jury veillera à ce qu'aucun avantage indu ne soit accordé aux candidats dont l'une de ces deux langues est la langue maternelle.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que tout nouveau membre du personnel est tenu d'accomplir avec succès une période probatoire de neuf mois, en vertu du régime applicable aux autres agents.

Le lieu d'affectation est Bruxelles. Le candidat sélectionné devrait prendre ses fonctions le 1^{er} septembre 2016.

Égalité des chances

L'Union européenne applique une politique d'égalité des chances. Étant donné la faible représentation des femmes aux postes d'encadrement, la Commission encourage tout particulièrement les candidatures féminines.

Procédure de dépôt des candidatures

Avant d'introduire votre candidature, vous êtes invités à vérifier soigneusement si vous remplissez tous les critères d'admission («Conditions essentielles»), notamment en ce qui concerne la nature du diplôme et de l'expérience professionnelle exigés ainsi que vos aptitudes linguistiques. Tout candidat ne pouvant satisfaire à l'un ou l'autre des critères d'admission se verra automatiquement exclu de la procédure de sélection.

Si vous décidez de postuler, vous devez **vous inscrire par l'internet** sur le site:

<https://ec.europa.eu/dgs/human-resources/seniormanagementvacancies/>

et suivre les instructions relatives aux différentes étapes de la procédure.

Vous devez disposer d'une adresse de courrier électronique valide. Celle-ci servira à confirmer votre inscription et à garder le contact avec vous au cours des différentes étapes de la procédure de sélection. Vous êtes dès lors priés de signaler à la Commission européenne toute modification de votre adresse électronique.

Pour compléter votre inscription, vous devrez charger un curriculum vitæ au format PDF **et** rédiger en ligne une lettre de motivation (8 000 caractères au maximum). Pour des raisons fonctionnelles et par souci de rapidité dans l'intérêt des candidats et de l'institution, le CV et la lettre de motivation doivent être rédigés en anglais, en français ou en allemand.

À l'issue de la procédure d'inscription en ligne, vous recevrez un courrier électronique confirmant que votre candidature a été enregistrée. Ce courrier mentionnera également un numéro d'inscription qui vous servira pour toute référence future à votre candidature. **La non-réception d'un message électronique de confirmation signifie que votre candidature n'a pas été enregistrée!**

Veuillez noter qu'il n'est **pas** possible de suivre en ligne les étapes du traitement de votre candidature. Toute information concernant le statut de votre candidature vous sera communiquée directement par la Commission européenne.

Si vous êtes atteint d'un handicap vous empêchant d'introduire votre candidature par voie électronique, vous pouvez envoyer votre curriculum vitæ **et** votre lettre de motivation par courrier recommandé à l'adresse suivante: **Commission européenne, direction générale des ressources humaines et de la sécurité, unité «Personnel d'encadrement et secrétariat CCN», SC11 8/59, 1049 Bruxelles, Belgique**, en indiquant clairement comme référence: **Avis de vacance pour un poste d'économiste en chef pour la concurrence (COM/2015/10363)**, au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures, le cachet de la poste faisant foi. Toute communication ultérieure entre la Commission et vous se fera par courrier postal. Dans ce cas, vous devez joindre à votre candidature un certificat, délivré par une instance habilitée, reconnaissant votre état de personne handicapée. Vous êtes également invités à indiquer, sur papier libre, toute disposition que vous estimez nécessaire pour faciliter votre participation à la procédure de sélection.

Pour tout renseignement complémentaire et/ou en cas de difficultés techniques, veuillez vous adresser par courrier électronique à HR-A2-MANAGEMENT-ONLINE@ec.europa.eu

Date limite de dépôt des candidatures

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **29 janvier 2016 à 12h00 heures (midi), heure de Bruxelles**. L'enregistrement en ligne ne sera plus possible après cette date.

Il vous incombe de procéder à votre inscription en ligne dans les délais. Il vous est vivement recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour déposer votre candidature, car un encombrement des lignes ou une défaillance de la connexion internet peut faire avorter l'opération et vous obliger à la recommencer intégralement. Une fois le délai d'inscription expiré, il ne vous sera plus possible de saisir des données. Les inscriptions tardives ne seront pas acceptées.

Informations importantes pour les candidats

Il est rappelé aux candidats que les travaux des comités de sélection sont confidentiels. Tout contact direct ou indirect avec des membres de ces comités est interdit aux candidats ou à quiconque agissant en leur nom.

Protection des données à caractère personnel

La Commission veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (CE) n° 45/2001 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2000 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données ⁽⁶⁾.

⁽⁶⁾ JO L 8 du 12.1.2001, p. 1.